

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version 3.0 Date de révision : 24/04/2025 SDS Number: JFD50-001 Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Dispersion fluoroplastique FEP D50

Code produit : FEP D50

Manufacturer or supplier's details

Nom de l'entreprise du fournisseur : Wuhan Everflon Fluoropolymers Co.,Ltd

fournisseur

Adresse : Fuqiao Industrial Zone,C&F Ave,Caidian,Wuhan, China

Téléphone : 0086-27-8488 8055

Numéro d'urgence : 0086-185-7168-9228

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Revêtements

Restrictions d'utilisation : Réservé à un usage industriel.

N'utilisez pas et ne revendez pas les matériaux Everflon™ dans des applications médicales impliquant une implantation dans le corps humain ou un contact avec des fluides ou tissus corporels internes, sauf accord écrit du Vendeur concernant cette utilisation. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant Everflon.

Dispersion fluoroplastique FEP D50


Version 3.0 Date de révision : 24/04/2025 SDS Number: JFD50-001 Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH conformément à la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR1910.1200)

Irritation oculaire : Category 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : 

Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter une protection oculaire et faciale.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Autres dangers

Les vapeurs de décomposition thermique des plastiques fluorés peuvent provoquer une fièvre des polymères accompagnée de symptômes pseudo-grippaux chez l'homme, en particulier lorsqu'on fume du tabac contaminé.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version	Date de révision :	SDS Number:	Date de la dernière parution :: 05.01.2025
3.0	24/04/2025	JFD50-001	Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance / Mélange	:	Mélange
Nom de la substance	:	2,6,8-Trimethyl-4-nonyloxypolyethyleneoxyethanol 1~5% w/w
N° CAS	:	60828-78-6

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version 3.0	Date de révision : 24/04/2025	SDS Number: JFD50-001	Date de la dernière parution :: 05.01.2025 Date de première émission : 21.11.2013
----------------	----------------------------------	--------------------------	--

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Rincer abondamment la bouche à l'eau.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Fièvre des vapeurs de polymères
- Protection des secouristes
- Notes au médecin : Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour les secouristes.
Traitement symptomatique et soutien.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version
3.0

Date de révision :
24/04/2025

SDS Number:
JFD50-001

Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée ; Mousse antialcool ; Dioxyde de carbone (CO2) ; Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucune substance connue.
Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie	:	L'exposition aux produits de combustion peut présenter un risque pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Fluorure d'hydrogène ; fluorure de carbonyle ; composés fluorés potentiellement toxiques ; particules en aérosol ; oxydes de carbone
Méthodes d'extinction spécifiques	:	Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement ; Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients non ouverts ; Retirer les récipients non endommagés de la zone d'incendie si cela est possible en toute sécurité ; Évacuer la zone.
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	:	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Dispersion fluoroplastique FEP D50Version
3.0Date de révision :
24/04/2025SDS Number:
JFD50-001Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivre les conseils de manipulation sécuritaire (voir section 7) et les recommandations relatives aux équipements de protection individuelle (voir section 8).
- Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité. Conserver et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être contenus.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Balayer ou aspirer le déversement et le recueillir dans un récipient approprié pour l'élimination. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ce produit, ainsi qu'aux matériaux et articles utilisés pour le nettoyage des rejets. Il vous faudra déterminer la réglementation applicable. Les sections 13 et 15 de cette FDS fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

Dispersion fluoroplastique FEP D50Version
3.0Date de révision :
24/04/2025SDS Number:
JFD50-001Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 7. HANDLING AND STORAGE

- Technical measures : Voir « Mesures d'ingénierie » dans la section CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Local/Total ventilation : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.
- Advice on safe handling : Ne pas respirer les produits de décomposition.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité, basées sur les résultats de l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail.
Veiller à prévenir les déversements et les déchets, et à minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions for safe storage : Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
Conserver conformément à la réglementation nationale en vigueur.
- Materials to avoid : Aucune restriction particulière de stockage avec d'autres produits.
- Recommended storage temperature : 7 - 24 °C
- Further information on storage stability : Ne pas congeler.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version
3.0

Date de révision :
24/04/2025

SDS Number:
JFD50-001

Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Ne contient aucune substance présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Limites d'exposition professionnelle aux produits de décomposition

Composants	CAS-No.	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	TWA	0.5 ppm (Fluorine)	ACGIH
		C	2 ppm (Fluorine)	ACGIH
		C	6 ppm 5 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	3 ppm 2.5 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	3 ppm	OSHA Z-2
difluorure de carbonyle	353-50-4	TWA	2 ppm	ACGIH
		STEL	5 ppm	ACGIH
		TWA	2 ppm 5 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	5 ppm 15 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	5,000 ppm	ACGIH
Dioxyde de carbone	124-38-9	STEL	30,000 ppm	ACGIH
		TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	30,000 ppm 54,000 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA	25 ppm	ACGIH
Monoxyde de carbone	630-08-0	TWA	35 ppm 40 mg/m ³	NIOSH REL
		C	200 ppm 229 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	50 ppm 55 mg/m ³	OSHA Z-1
		C	0.01 ppm	ACGIH
1-Propene, 1,1,3,3,3-pentafluoro-2-(trifluorométhyl)-	382-21-8	C	0.01 ppm	ACGIH

Mesures d'ingénierie

- : Le traitement peut former des composés dangereux (voir section 10). Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Réduire au minimum les concentrations d'exposition sur le lieu de travail.

Dispersion fluoroplastique FEP D50Version
3.0Date de révision :
24/04/2025SDS Number:
JFD50-001Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

- Protection respiratoire : Une ventilation générale et locale est recommandée pour maintenir l'exposition aux vapeurs en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont supérieures aux limites recommandées ou inconnues, une protection respiratoire appropriée doit être portée. Respectez la réglementation OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1910.134) et utilisez des respirateurs homologués NIOSH/MSHA. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air pur contre l'exposition à tout produit chimique dangereux est limitée. Utilisez un respirateur à adduction d'air à pression positive en cas de risque de rejet incontrôlé, de niveaux d'exposition inconnus ou dans toute autre situation où les respirateurs à adduction d'air pur pourraient ne pas offrir une protection adéquate.
- Protection des mains : gants en PVC
- Remarques : Choisissez des gants pour protéger vos mains contre les produits chimiques en fonction de la concentration spécifique au lieu de travail. Pour des applications spéciales, nous recommandons de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fabricant. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Le temps de pénétration n'est pas déterminé pour le produit. Changez souvent de gants !
- Protection des yeux : Portez l'équipement de protection individuelle suivant : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Laver la peau après contact.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition au produit chimique est probable lors d'une utilisation normale, prévoir des systèmes de rinçage oculaire et des douches de sécurité à proximité du lieu de travail.

Dispersion fluoroplastique FEP D50Version
3.0Date de révision :
24/04/2025SDS Number:
JFD50-001Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013**SECTION 9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES**

Aspect	:	Liquide, dispersion
Couleur	:	laiteux, blanc
Odeur	:	léger, ammoniacal
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	9 - 11
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	212 °F / 100 °C
Point d'éclair	:	Ne s'évapore pas
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1.4 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	:	dispersible
Coefficient de partage n-octa- nol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflamma- tion	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Granulométrie	:	Non applicable

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version	Date de révision :	SDS Number:	Date de la dernière parution :: 05.01.2025
3.0	24/04/2025	JFD50-001	Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non classé comme présentant un risque de réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec des agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à température élevée.

Conditions à éviter : Aucun connu.

Matières incompatibles : None

Hazardous decomposition products

Thermal decomposition : Hydrogen fluoride
Carbonyl difluoride
Carbon dioxide
Carbon monoxide
1-Propene, 1,1,3,3,3-pentafluoro-2-(trifluoromethyl)-

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version
3.0

Date de révision :
24/04/2025

SDS Number:
JFD50-001

Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact cutané
Ingestion
Contact oculaire

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 000 mg/kg

Méthode : Méthode de calcul

Composants :

2,6,8-Triméthyl-4-nonyloxypolyéthylèneoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 3 300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) : > 5 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,6,8-Triméthyl-4-nonyloxypolyéthylèneoxyéthanol:

Résultat : Irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation oculaire

Produit :

Espèce : In vitro - Bovins

Résultat : Irritation oculaire, réversible en 21 jours

Remarques : Basé sur des données issues de matériaux similaires

Composants :

2,6,8-Triméthyl-4-nonyloxypolyéthylèneoxyéthanol:

Résultat : Effets oculaires irréversibles

Respiratory or skin sensitization

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version 3.0	Date de révision : 24/04/2025	SDS Number: JFD50-001	Date de la dernière parution :: 05.01.2025 Date de première émission : 21.11.2013
----------------	----------------------------------	--------------------------	--

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

IARC Aucun ingrédient de ce produit, présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %, n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.

OSHA Aucun composant de ce produit, présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %, ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA.

NTP Aucun ingrédient de ce produit, présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %, n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

STOT exposition unique

Non classé selon les informations disponibles.

STOT exposition répétée

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants :

2,6,8-Trimethyl-4-nonyloxypolyethyleneoxyethanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (tête-de-boule)) : 39 mg/l Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 81,2 mg/l Durée d'exposition : 48 h

Persistance et dégradabilité

Composants :

2,6,8-Trimethyl-4-nonyloxypolyethyleneoxyethanol:

Biodégradabilité : Résultat : Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version
3.0

Date de révision :
24/04/2025

SDS Number:
JFD50-001

Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets provenant de résidu : Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage contaminé : Les contenants vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version
3.0

Date de révision :
24/04/2025

SDS Number:
JFD50-001

Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

IATA DGR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable au produit tel que fourni.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version 3.0 Date de révision : 24/04/2025 SDS Number: JFD50-001 Date de la dernière parution :: 05.01.2025
Date de première émission : 21.11.2013

ARTICLE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Quantité déclarable CERCLA

Ce matériau ne contient aucun composant avec un CERCLA RQ.

SARA 304 Substances extrêmement dangereuses Quantité déclarable

Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 304 EHS RQ.

SARA 302 Seuil de planification des substances extrêmement dangereuses Quantité

Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 311/312 Hazards : Aucun danger SARA

SARA 313 : Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont les numéros CAS connus dépassent les niveaux de déclaration seuils (De Minimis) établis par le titre III, section 313 de la SARA.

US State Regulations

Pennsylvania Right To Know

Poly(Hexafluoropropene/Tetrafluoroethylene)	25067-11-2
Water	7732-18-5
Ammonium hydroxide	1336-21-6
Ammonium sulfate	7783-20-2

California Prop. 65

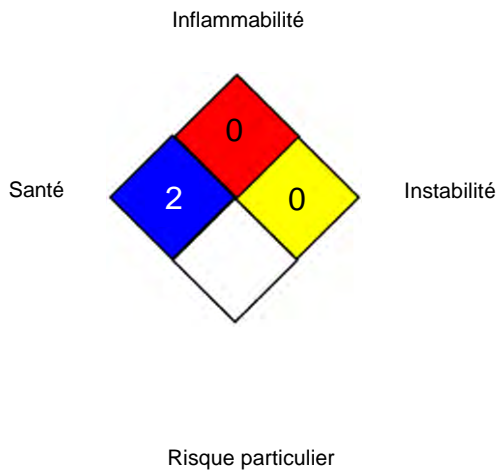
WARNING: This product can expose you to chemicals including Pentadecafluorooctanoic acid, which is/are known to the State of California to cause cancer, and Pentadecafluorooctanoic acid, which is/are known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov. Note to User: This product is not made with PFOA nor is PFOA intentionally present in the product; however, it is possible that PFOA may be present as an impurity at background (environmental) levels.

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version 3.0 Date de révision : 24/04/2025 SDS Number: JFD50-001 Date de la dernière parution :: 05.01.2025
 Date de première émission : 21.11.2013

ARTICLE 16. AUTRES INFORMATIONS Informations complémentaires

NFPA 704:



HMIS® IV:

SANTÉ	/	2
INFLAMMABILITÉ		0
RISQUE PHYSIQUE		0

Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou risques minimes et 4 des dangers ou risques importants. Le signe « * » indique un danger chronique, tandis que le signe « / » indique l'absence de danger chronique.

Everflon™ et le logo Everflon sont des marques déposées de The Everflon Company. Avant utilisation, lisez les informations de sécurité d'Everflon. Pour plus d'informations, contactez le bureau d'Everflon ou les distributeurs désignés.

Texte intégral de Texte intégral d'autres abréviations

- ACGIH : USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
- NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
- OSHA Z-1 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants
- OSHA Z-2 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-2
- ACGIH / TWA : 8-hour, time-weighted average
- ACGIH / STEL : Short-term exposure limit
- ACGIH / C : Ceiling limit
- NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
- NIOSH REL / ST : STEL - 15-minute TWA exposure that should not be exceeded at any time during a workday
- NIOSH REL / C : Ceiling value not be exceeded at any time.
- OSHA Z-1 / TWA : 8-hour time weighted average
- OSHA Z-2 / TWA : 8-hour time weighted average

AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals; ASTM - American Society for the Testing of Materials; bw - Body weight; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CMR - Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant; DIN - Standard of the German Institute for Standardisation; DOT - Department of Transportation; DSL - Domestic Substances List (Canada); ECx - Concentration associated with x% response; EHS - Extremely Hazardous Substance; ELx - Loading rate associated with x% response; EmS - Emergency Schedule; ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japan); ErCx - Concentration associated with x% growth rate response; ERG - Emergency Response Guide; GHS - Globally Harmonized Sys-

Dispersion fluoroplastique FEP D50

Version	Date de révision :	SDS Number:	Date de la dernière parution :: 05.01.2025
3.0	24/04/2025	JFD50-001	Date de première émission : 21.11.2013

Dangerous Goods; IMO - International Maritime Organization; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japan); ISO - International Organisation for Standardization; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory; LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population; LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose); MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships; MSHA - Mine Safety and Health Administration; n.o.s. - Not Otherwise Specified; NFPA - National Fire Protection Association; NO(A)EC - No Observed (Adverse) Effect Concentration; NO(A)EL - No Observed (Adverse) Effect Level; NOELR - No Observable Effect Loading Rate; NTP - National Toxicology Program; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals; OECD - Organization for Economic Co-operation and Development; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention; PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance; PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances; (Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act; REACH - Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RQ - Reportable Quantity; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SDS - Safety Data Sheet; TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory; TECI - Thailand Existing Chemicals Inventory; TSCA - Toxic Substances Control Act (United States); UN - United Nations; UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Sources de données clés : Données techniques internes, données des FDS des matières utilisées pour compiler la première, résultats de recherche du portail eChem de l'OCDE et fiche de données de sécurité Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 24/04/2025

Les éléments pour lesquels des modifications ont été apportées à la version précédente sont mis en évidence dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Ces informations sont uniquement destinées à fournir des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité de quelque nature que ce soit. Les informations fournies concernent uniquement le matériau spécifique identifié en haut de cette fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables lorsque le matériau de la fiche de données de sécurité est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un procédé quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Les utilisateurs de ce matériau doivent examiner les informations et recommandations dans le contexte spécifique de la manipulation, de l'utilisation, du traitement et du stockage prévus, y compris une évaluation de l'adéquation du matériau de la fiche de données de sécurité au produit final de l'utilisateur, le cas échéant.